

L'INFO BOURG



Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Mars 2010

Dans ce numéro :

Retour du brigadier scolaire

p.3

La ville revendique du logement social

p.5

Le réaménagement des rues de Saint-Jean-Baptiste

Un gros chantier en perspective

Par Mathieu Houle-Courcelles

Au cours des prochaines années, les rues du quartier Saint-Jean-Baptiste vont subir une cure de rajeunissement. La Ville procèdera à d'importants travaux de voirie qui toucheront surtout la partie nord du quartier, entre l'avenue Honoré-Mercier et la rue Philippe-Dorval. De quoi causer bien des maux de tête aux résidents et résidentes, mais aussi de réaliser certains projets importants.

Le plus gros chantier sera sans doute le réaménagement de la rue d'Aiguillon sur toute sa longueur en 2010 et 2011. Les travaux débiteront au mois d'avril sur le tronçon compris entre Honoré-Mercier et la rue Sainte-Claire et se prolongeront jusqu'à l'automne. En 2011, les travaux se poursuivront, de la rue Sainte-Claire jusqu'à la rue Philippe-Dorval. Pendant toute la durée des travaux, la circulation sur d'Aiguillon sera redirigée sur la rue Richelieu (qui deviendra à sens unique vers l'ouest). Une rencontre d'information avec les résidents et résidentes aura lieu le 8 avril à 19 h au gymnase de l'école Saint-Jean-Baptiste.

Et la circulation de transit?

Des résidents et résidentes de la rue d'Aiguillon, regroupés au sein du comité Action d'Aiguillon, ont fait plusieurs propositions aux responsables de la Division des transports de la Ville de Québec afin que ce grand chantier soit aussi l'occasion de trouver des solutions durables au problème de la circulation de transit. Rétrécissement de l'entrée de la rue, élargissement des trottoirs, alternance du stationnement, nouveau mobilier urbain : les suggestions intéressantes ne manquaient pas. Mais après trois rencontres de travail, on doit se rendre à l'évidence : les demandes des résidents et résidentes sont restées une fois de plus lettre morte.

Même les mesures proposées l'an dernier aux citoyens par M. Marc des Rivières, le responsable de la Division des transports

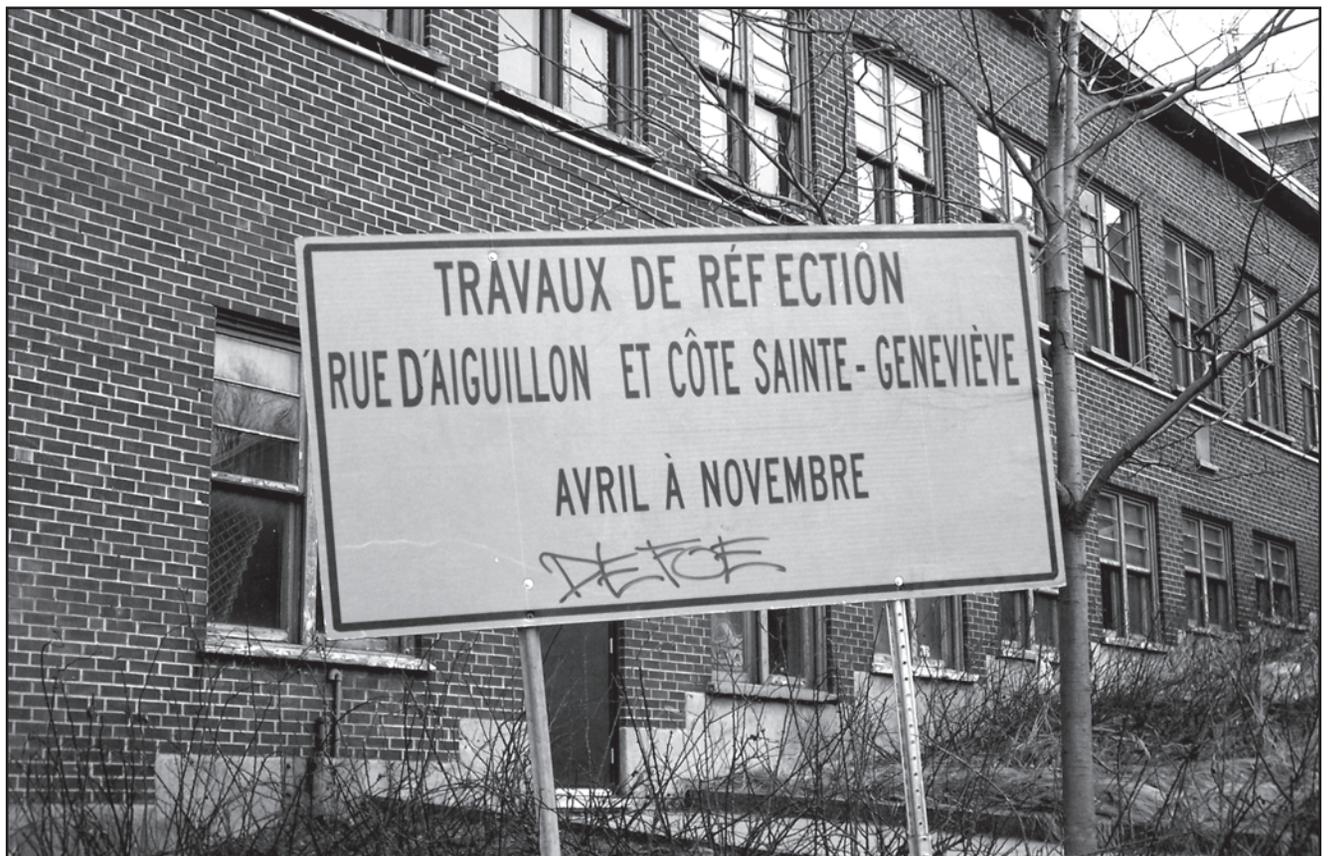


Photo : Nicolas Lefebvre Legault

de la Ville de Québec, ont été balayées du revers de la main! Rappelons que M. des Rivières s'était engagé à faire de la rue d'Aiguillon un véritable « parcours du combattant » pour les automobilistes. Jusqu'à présent, mis à part quelques panneaux indicateurs et l'instauration d'une zone « 30 km/h » aux abords de l'école, rien n'a été fait. D'après les ingénieurs de la Ville, les changements plus fondamentaux proposés par M. des Rivières, comme l'aménagement de chaussées surélevées, seraient impossibles à réaliser en raison des contraintes liées au déneigement ou au passage des autobus. Cherchez l'erreur!

Plus globalement, c'est le rôle et la vision de la rue d'Aiguillon qui est en jeu. Pour les uns, la rue d'Aiguillon doit demeurer une voie de transit pour les automobilistes qui se dirigent vers Sainte-Foy et une zone de débarcadère pour les commerces de la rue Saint-Jean. Pour les citoyennes et les citoyens préoccupés par la qualité de leur environnement, la rue d'Aiguillon doit être un milieu de vie à part entière, où les besoins des résidents et résidentes doivent être pris en compte. Une fois de plus, la Ville a choisi son camp, non sans avoir trahi les engagements pris auprès des citoyens et des citoyennes du quartier.

De bonnes nouvelles à venir?

Un espoir demeure : des améliorations sur le tronçon compris entre Sainte-Claire et Philippe-Dorval sont encore possibles, afin de donner plus d'espace aux piétons et aux poussettes. Parlant de la rue Sainte-Claire, les travaux d'aménagement du concept de rue partagée auront lieu en 2012. Une assemblée de consultation se tiendra à ce sujet le 14 avril à 19 h au gymnase de l'école Saint-Jean-Baptiste. Cette rencontre sera aussi l'occasion de faire le point sur l'échéancier des travaux prévus sur les différentes rues du quartier au cours des prochaines années.

8 avril - Rencontre d'information sur la réfection de la rue d'Aiguillon, à 19h au gymnase de l'école Saint-Jean-Baptiste

14 avril - Consultation publique sur le projet «Rue Sainte-Claire partagée», à 19h au gymnase de l'école Saint-Jean-Baptiste

2010

- Rue d'Aiguillon, de Honoré-Mercier à Sainte-Claire
- Côte Sainte-Genève, presque de Laviguer à Saint-Gabriel

2011

- Rue Sainte-Claire, de Richelieu à Saint-Jean
- Rue d'Aiguillon, de Sainte-Claire à Philippe-Dorval

Enfouissement des fils (2011)

- Rue Sainte-Claire, de Richelieu à Saint-Jean
- Rue d'Aiguillon, de Sainte-Claire à Sutherland
- Rue Deligny, de Saint-Olivier à Lockwell

2012

- Sainte-Claire, de Saint-Réal à Richelieu

D'après le plus récent document fourni par la Ville de Québec. D'autres travaux sont prévus en 2013-2014 (projections de septembre 2009).

L'INFO BOURG



Journal de quartier publié à 7000 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *l'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteurs. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré, Sébastien Tanguay, Stéphanie Uhde et Joël Tremblay.

Veillez noter que notre politique d'information est sur le site Web du Compop à www.compop.net/polinfo.

Correction : Catherine Duchesneau
cath_duch@hotmail.com
Infographie : Vania Wright-Larin
Publicité : Nicolas Lefebvre Legault
(418-522-0454).

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
Tél. : 418-522-0454
Télec. : 418-522-0959
Site Web: www.compop.net
Courriel : compop@qc.aira.com

La publicité est la principale source de revenus de *l'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.

Le parc Berthelot

Par Joël Tremblay

Pendant les travaux de construction de la coopérative d'habitation L'Escalier, le parc Berthelot a vu sa vie basculer. D'un petit parc tranquille, il s'est transformé en un vaste chantier, ce qui aurait pu laisser croire que le parc avait disparu à tout jamais.

Toutefois, à mesure que la coopérative prend forme, le parc reprend tranquillement ses quartiers et, quand tout sera terminé, sa superficie sera plus ou moins la même qu'avant. « La partie récréative a été réaménagée par la Ville. Un module de jeux et des jeux d'eau ont été installés. Il ne reste qu'à faire un lien entre le kiosque et la coopérative, probablement quelque part au printemps », affirme Richard Marchand, directeur de la section des équipements à la Ville de Québec.

En ce qui concerne la partie ouest du parc, elle sera remise à peu près comme avant les travaux. « L'autre partie sera plus polyvalente; que du gazon, des tables et des bancs. C'est l'entrepreneur qui bâtit la coopérative qui a la responsabilité de s'occuper de l'aménagement », toujours selon M. Marchand.



Photo : Joël Tremblay

Le parc Berthelot devrait être complètement réaménagé pour l'été prochain. Aucune ouverture officielle n'est prévue, mais il est probable que ses nombreux nouveaux voisins rendent son quotidien plus vivant et sa présence dans le quartier encore plus significative. Souhaitons-le.

Histoire d'une plaque murale

Par Agathe Légaré

Au 370, rue Saint-Jean, sur la façade extérieure de l'école, près de la porte d'entrée principale, on peut lire la plaque suivante :

École Saint-Jean-Baptiste
Membre du parcours des
PORTEURS DES DROITS DE L'ENFANT

Quotidiennement, l'école Saint-Jean-Baptiste porte et défend l'article 29.1 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies :

« L'éducation de l'enfant vise à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. »

Cette plaque a été inaugurée à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 2009.

Ville de Québec
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention par l'Assemblée générale des Nations Unies, seize organismes et institutions de la ville de Québec ont créé, à partir de plaques murales, un Parcours des Porteurs des droits de l'enfant. Chacun a choisi, en effet, d'afficher sur un mur extérieur de l'édifice qu'il occupe le texte d'un article de la Convention « qu'il porte et défend dans sa mission quotidienne ».



Photo : Nicolas Lefebvre Legault

L'École Saint-Jean-Baptiste est le seul organisme du faubourg qui fasse partie du Parcours. Parmi ses quinze partenaires, signalons des organisations aussi diverses que le Pignon Bleu (sécurité alimentaire des familles), Espace Région de Québec (prévention des abus), le Patro Roc-Amadour, le Théâtre jeunesse Les Gros Becs, le Musée de la civilisation et le Réseau des bibliothèques de la ville (édifice Gabrielle-Roy). Le Parcours est appelé à grandir avec l'ajout de nouveaux organismes.

D'ici le mois de juin 2010, d'autres activités commémoratives se dérouleront. Pour les connaître, consultez le site Internet régional officiel www.cidequebec.com.



LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
 Québec (Québec) G1R 1P8
 Tél: 418-647-6881
 Fax: 418-647-3953
 Courriel: info@lecrac.com



Votre tabagie de quartier... depuis 1923!

620 rue Saint-Jean
 Tél.: 522-5923

Billets de bus - café
 revues du monde - bières

Artisans de cycles
 Yves Sauvageau Pierre Bernier
 mécaniciens professionnels plus de 25 ans d'expérience
MUSEO VELO
 463, St-Jean 523-9194



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

505 14^e Rue
 Québec, Qc. G1J 2K8
 Tél. : (418) 529-4226
 Fax : (418) 529-4223
 Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

POUR AJOUTEZ VOTRE CARTE
CONTACTEZ NICOLAS LEFEBVRE LEGAULT AU
418-522-0454

SEULEMENT 55 \$
PRENEZ EN 4, OBTENEZ LA 5^e
GRATUITEMENT

Mobilisation de quartier

Retour du brigadier scolaire à l'heure de pointe

Par Nicolas Lefebvre Legault

L'automne dernier, des groupes et des parents du quartier se sont mobilisés pour le rétablissement des heures de brigadier scolaire sur la rue d'Aiguillon entre 16 h et 17 h 30. Nous en avons d'ailleurs parlé dans la dernière édition de *l'Infobourg*. À la fin du mois de janvier, le quartier a eu gain de cause et le conseil d'arrondissement a fait marche arrière. Gros plan sur une victoire qui n'a pas fait la manchette.

Acte 1 - Rationalisation aveugle

Sur recommandation de la Division des transports, les élus de l'arrondissement de La Cité décident en juin 2009 de ne plus offrir les services d'un brigadier scolaire aux abords de l'école primaire Saint-Jean-Baptiste entre 16 h et 17 h 30 (soit sur les heures du service de garde). Officiellement, il s'agit d'une rationalisation pour assurer une plus grande équité avec les autres écoles de l'arrondissement qui, elles, n'ont pas droit à ce service. En effet, ailleurs les brigadiers scolaires ne sont présents qu'une demi-heure, à la fin des classes.

Cette situation irrite et inquiète des parents de l'école primaire Saint-Jean-Baptiste. Dès 2003, ils faisaient reconnaître par les autorités que la grande circulation automobile autour de l'établissement scolaire rend les passages piétonniers sur les rues Saint-Jean et d'Aiguillon peu sécuritaires. C'est une analyse de la Ville elle-même qui a mené à la prolongation des heures de brigadiers scolaires afin de protéger adéquatement les quelque 200 enfants inscrits au service de garde.

Acte 2 - Un père se mobilise

À la rentrée, un père décide de prendre les choses en main. M. Alain Desrosiers s'installe au coin rue d'Aiguillon, devant la cour d'école, et compte le nombre de véhicules passant entre 16 h et 17 h. Selon ses observations, des quelque 400 voitures recensées, à peine la moitié respectent la signalisation routière et effectuent un arrêt complet devant l'école. Près de 10 % des automobilistes passent tout droit, sans même ralentir. Fort de ces constatations, il prend son bâton de pèlerin afin de convaincre les élus de revenir sur leur décision. Malheureusement, on écoute peu un homme seul, même quand il a le bon sens de son côté.

Acte 3 - Les forces vives du quartier s'en mêlent

En octobre, M. Desrosiers rencontre des membres du comité Action d'Aiguillon et du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Rapidement, une pétition est lancée auprès des parents de l'école et des résidants et résidentes de la rue. Le 23 novembre, la pétition, qui compte 305 noms, est déposée au conseil d'arrondissement avec l'appui des groupes déjà mentionnés et du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste. Mme Chantal Gilbert, la nouvelle conseillère municipale du district, est ébranlée et rapidement convaincue de la nécessité d'agir.

Finalement, après quelques tergiversations et la formation d'un comité inter-services municipal pour étudier la question, le conseil d'arrondissement lâche prise et adopte, le 25 janvier, une résolution rétablissant temporairement le service de brigadier scolaire (jusqu'aux travaux de réfection de la rue prévus de 2010 à 2011). Il s'agit bien d'une victoire... et d'une preuve supplémentaire du pouvoir de la mobilisation collective pour défendre nos droits.

Patro Saint-Vincent-de Paul

Regarder vers l'avant...

(NLL) Il y a peu de mots pour témoigner de la colère et de la frustration de bien des gens – et pas seulement au Comité populaire! – devant la destruction récente de la façade de l'ancienne Église Saint-Vincent-de-Paul. Malgré les promesses et les déclarations fracassantes, on s'est fait avoir. Tout semble indiquer qu'à la place du Patro, on aura droit à un énième gros hôtel laid et massif, le tout sans consultations du public (évidemment!).

Il ne faut pourtant pas se laisser gagner par le cynisme et l'apathie. Il reste une foule d'autres batailles à mener (et gagner!) dans le quartier. Par exemple, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste s'active présentement pour démarrer un nouveau projet de coopérative d'habitation dans le quartier, s'intéresse au dossier du réaménagement des rues [notamment le dossier «Rue Sainte-Claire partagée»], se mobilise concernant la circulation de transit et le Programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire. Comme vous le voyiez, il y a du pain sur la planche!

Pour en savoir plus et donner un coup de main, ou, pourquoi pas, devenir membre, venez-nous voir sur les heures de bureau au 780 rue Sainte-Claire.

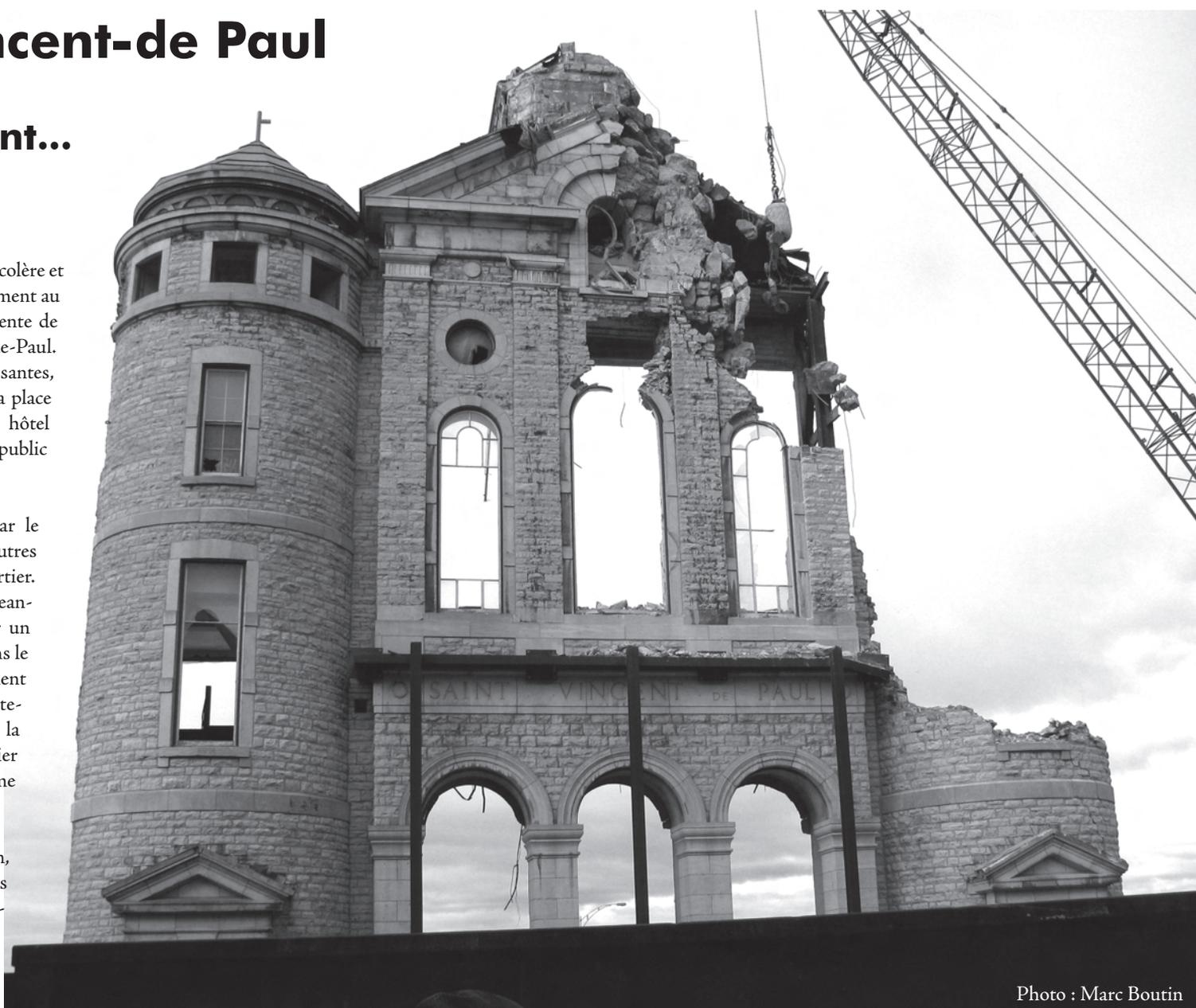


Photo : Marc Boutin

**VOUS PRÉVOYEZ UNE DÉGUSTATION
BIÈRES - FROMAGES - CHARCUTERIES**

Alors pensez **ÉPICERIE J.A. MOISAN** et son cru **LA MOISAN**

MOISAN vous propose SA BIÈRE, une Ale de caractère qui se déguste et s'apprécie avec fromages et charcuteries. De fabrication artisanale, brassée par La Barberie, sa robe cuivrée vous invite à découvrir des arômes d'agrumes et d'épices accompagnés d'une agréable amertume. Notre BIÈRE saura rejoindre les amateurs de grandes saveurs. On la retrouve uniquement à l'épicerie J.A. MOISAN

LA MOISAN! PARLE MOIS'EN...



Chronique de la rue Saint-Jean

Par Joël Tremblay

Avec ce numéro, l'équipe de l'Infobourg a eu l'idée de commencer une petite chronique sur la rue Saint-Jean. Cette rue qui traverse le quartier Saint-Jean-Baptiste est une des plus animées de la ville et chaque jour prolonge un peu plus sa longue histoire. Cette chronique rapportera les changements qui la redéfinissent de temps en temps.

LA TAVERNA

821, rue Scott, Québec, 418-977-9933

Pensons par exemple à l'apparition, un peu en retrait de la rue Saint-Jean sur la rue Scott, du restaurant grec La Taverna, lequel a ouvert il y a quelques mois. Originaire de Kalamata, en Grèce, la famille Papadeas offre une cuisine grecque spécialisée. « Ici, il n'y a pas de brochettes et de petites patates grecques. C'est de la cuisine grecque authentique, comme si vous en mangiez sur le bord de la mer, en Grèce », affirme George Papadeas, le fils de la famille. Toute la famille s'active autour de la petite cuisine. « Une taverna c'est l'équivalent d'une trattoria italienne, c'est-à-dire un endroit simple et sympathique. C'est un petit resto de quartier agréable et c'est toujours bon », toujours selon George qui invite les résidents et résidentes du quartier à venir goûter sa passion pour les saveurs de son pays.

MISS TATTOO SHOP

485, rue Saint-Jean, Québec, 418-614-8177

Un peu plus bas, sur la rue Saint-Jean cette fois-ci, c'est l'ouverture de Miss Tattoo shop, un salon de tatouage ayant vu le jour dernièrement, qui transforme le décor de la rue. Les propriétaires, Lana Beaudin et Cynthia Lessard, toutes les deux tatoueuses, offrent un service professionnel de qualité soutenu par une passion évidente pour leur travail. « On aime ce qu'on fait, on veut prendre notre place en tant que tatoueuses du quartier », souligne Cynthia, entre deux croquis. Alors, si vous voulez conserver un souvenir indélébile de votre passage sur la rue Saint-Jean, rendez-vous chez Miss Tattoo shop.

La chronique se termine ici, mais la vie du quartier ne s'arrête pas là. Si vous voulez qu'on y souligne votre contribution, écrivez-nous (compop@qc.aira.com). On ira vous rencontrer avec plaisir.



Photo : Joël Tremblay



Photo : Joël Tremblay

Hausses de loyer 2010

« Le citron a déjà été pressé, les locataires n'ont pas les moyens de payer davantage »
- le FRAPRU.

La Régie du logement a publié le 21 janvier dernier ses « indices » concernant les hausses de loyer. Deux facteurs principaux peuvent justifier une augmentation de loyer plus importante que les indices de la Régie, à savoir une hausse de taxes et des travaux majeurs. L'équipe du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste se joint au FRAPRU pour recommander fortement aux locataires de bien s'informer et de refuser toute hausse de loyer qui leur paraîtrait abusive.

Les propriétaires n'hésitent pas à augmenter les loyers beaucoup plus que ce que recommande la Régie du logement. « De 2000 à 2009, le loyer moyen des logements de deux chambres à coucher (généralement des 4 1/2) a augmenté de plus de 29 % à l'échelle du Québec, en raison de la pénurie de logements locatifs. Le citron a déjà été pressé ! Les locataires n'ont vraiment pas les moyens de payer davantage », estime le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant.

Précisons que, lors du recensement de 2006, 17 340 ménages locataires consacraient déjà plus de la moitié de leur revenu au loyer à Québec. Selon le FRAPRU, la situation de nombreux locataires s'est détériorée depuis, compte tenu de la crise économique. L'aggravation marquée du problème du non-paiement de loyer, en hausse de 5 % au cours des deux dernières années, l'illustre bien.

La responsabilité des locataires

Faute d'un contrôle obligatoire des loyers, il revient encore aux locataires de refuser les hausses abusives et de forcer les propriétaires soit à négocier des augmentations plus acceptables, soit à aller justifier leurs demandes devant la Régie du logement. Il faut rappeler que les locataires ont le droit de refuser la hausse demandée par leurs propriétaires tout en indiquant leur volonté de demeurer dans leur logement actuel.

Notons que cinq ateliers d'information sur les hausses de loyer ont eu lieu dans les locaux de l'association et au Centre Famille Haute-Ville en février et mars, ce qui a permis de joindre une trentaine de locataires du quartier.

Des revendications

En plus de réclamer un renforcement du contrôle des loyers, le FRAPRU et le Comité populaire demandent au gouvernement québécois de poursuivre et d'intensifier le financement de logements sociaux. François Saillant explique que « la construction massive de logements sociaux permettrait de desserrer le marché, ce qui ferait perdre aux propriétaires l'avantage marqué que la pénurie leur accorde depuis maintenant près de dix ans ». Il ajoute que « le nombre de logements où le loyer respecte réellement la capacité de payer des locataires s'en trouverait augmenté d'autant ».

Pour plus d'information sur la marche à suivre pour calculer une hausse de loyer, contactez le Comité populaire par téléphone au 418-522-0454 ou par courriel au compop@qc.aira.com.

Les fameux indices

Pour 2010, la Régie suggère les augmentations (ou diminutions) suivantes, ces taux étant plus grands dans les cas de hausses de taxes ou de rénovations majeures.

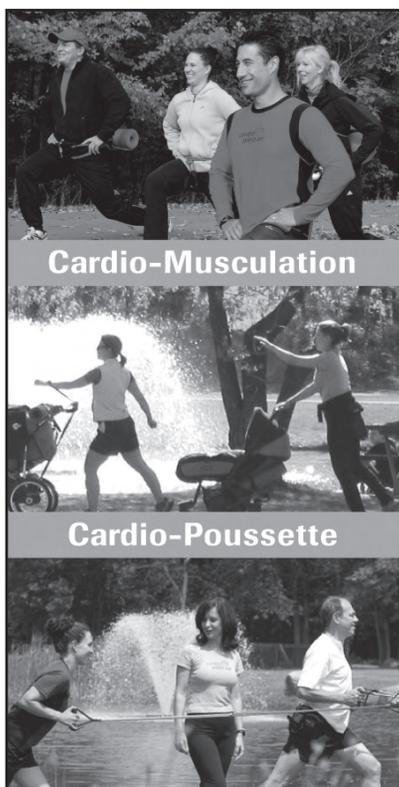
Logements chauffés par les locataires : 0,8%

Logements chauffés par les propriétaires

- À l'électricité : 1%

- Au gaz : -0,5%

- Au mazout : -7,9%



Cardio-Musculation

Cardio-Poussette

Un gym à ciel ouvert

Session printemps
Inscrivez-vous dès maintenant

Contactez-nous
Inscrivez-vous en ligne
cardiopleinair.com
Service à la clientèle
1 877 327-5530

Horaire flexible
Matin, après-midi et soir
Groupes de 15 personnes
Durée : 1 h 15



Gagnant du prix Franchiseur 2006
concept/innovation

cardio 
plein air
cardiopleinair.com

Le BAIL rebaptise la Régie du logement...

Le Bureau d'animation et information logement (BAIL) a procédé, le 9 février dernier, à l'inauguration du nouveau nom de la Régie du logement, soit la Régie du lentement. « Ce changement de nom reflète la réalité de milliers de locataires en attente d'une audience », a soutenu Nicole Dionne, porte-parole du BAIL.

En rebaptisant la Régie du logement par la Régie du lentement, les comités logement ont voulu attirer l'attention sur les délais à la Régie qui, pour les locataires, atteignent en moyenne seize mois comparativement à cinq semaines dans le cas d'une demande de résiliation de bail pour un retard de paiement de loyer de plus de trois semaines. « Quand les délais d'audience sont supérieurs à la durée d'un bail, cela équivaut à nier aux locataires le droit à un logement sécuritaire et en bon état », a expliqué Mme Dionne. Pour rétablir la justice sans délai, le BAIL et les autres membres du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) revendiquent que toutes les causes urgentes, c'est-à-dire celles qui impliquent la santé et la sécurité, soient entendues dans un délai de 72 heures et que toutes les autres causes soient entendues sur la base du « premier arrivé, premier servi » et ce, à l'intérieur de trois mois.

Le BAIL rappelle qu'en 2000, la Régie entendait toutes les causes en trois mois. En 2009, les délais moyens pour les causes générales sont de seize mois. De tels délais constituent un déni de justice, selon cet organisme. L'allongement des délais s'explique notamment par l'effet conjugué des coupures dans le budget de l'organisme gouvernemental et de l'augmentation du nombre de causes entendues (par exemple, les requêtes en non-paiement de loyer ont augmenté de 17,5 % depuis 2000).



La Régie du lentement...

D'après une photo de Marielle Bouchard, de l'ADDS-QM

La Ville de Québec revendique du logement social!

Par Nicolas Lefebvre Legault

Le 15 février dernier, le conseil municipal a adopté une motion demandant au gouvernement du Québec de « reconduire le programme AccèsLogis sur cinq ans à compter du budget 2010-2011, de manière à favoriser la réalisation, par ce biais, d'un minimum de 3 000 unités de logement par année ».

Fruit du travail des groupes du FRAPRU de Québec, dont le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste fait partie, la motion a été présentée par Geneviève Hamelin, conseillère du district de Saint-Sauveur et responsable du dossier de l'habitation à la Ville. Au moment d'écrire ces lignes, quelque 97 villes, MRC et arrondissements, dont plusieurs autres centres importants comme Montréal, Trois-Rivières et Rimouski, avaient adopté le même type de résolution. Il s'agit d'un appui de taille dans un contexte de compression budgétaire.

Selon le « sommaire décisionnel » que l'Infobourg a pu consulter, la Ville de Québec a ajouté quelques lignes de son cru à l'argumentaire proposé par les groupes communautaires. On apprend ainsi que la municipalité considère que « la réalisation d'habitations communautaires est une intervention éprouvée permettant l'amélioration des conditions de logement et des conditions de vie des ménages ».

Toujours selon la Ville, « ce type de projet constitue un outil des plus intéressants, particulièrement lorsqu'il s'agit d'intervenir dans des zones urbaines où les ménages à plus faible revenu

trouvent difficilement à se loger adéquatement et à coût accessible sur le marché locatif privé ».

Ça tombe bien, nous connaissons justement une telle « zone urbaine » où les locataires auront besoin d'une aide accrue de la Ville pour mettre des terrains à l'abri de la spéculation et permettre la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux : le quartier Saint-Jean-Baptiste. Nul besoin d'être grand devin pour comprendre que, sans volonté politique et intervention concrète de la municipalité, les promoteurs privés développeront à leur guise la douzaine de terrains « à construire ou à requalifier », identifiés dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire.

Rappelons que la Ville de Québec a obtenu 400 nouvelles unités de logement en 2009 et 500 en 2010. Selon le « sommaire décisionnel » déjà cité, « lorsque l'ensemble de ces projets sera

réalisé, ce sera plus de 3 300 unités qui auront été construites sur le territoire de la municipalité depuis 2002, pour des investissements publics et privés totalisant 360 millions \$ ».

...le FRAPRU aussi!

Le 24 février dernier, environ 80 locataires de l'est de la province se sont mobilisés à Québec pour réclamer un ambitieux plan sur cinq ans pour réaliser 50 000 nouveaux logements sociaux. Au minimum, le FRAPRU revendique la prolongation du programme AccèsLogis et la réalisation d'au moins 3 000 nouveaux logements sociaux par année pendant cinq ans, comme les libéraux provinciaux l'avaient promis lors de la dernière campagne électorale. D'autres manifestations, regroupant au total 500 personnes, avaient lieu le même jour à Montréal et Sherbrooke.



Photo : Nicolas Lefebvre Legault